

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absents : **10**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **5**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

Délibération n°2021/ 115

OBJET : REFECTION DES RESEAUX SECS ET HUMIDES AUX HAMEAUX DE FOREST-HAUT, LA RUA, BRIANCON ET LES DAVIS SUR LA COMMUNE DE JAUSIERS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE JAUSIERS

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2021/114 prise lors de cette même séance approuvant l'avant-projet relatif à la réfection des réseaux d'assainissement des hameaux de Jausiers : Forest-Haut, La Rua, Briançon et Les Davis, sollicitant les subventions les plus élevées possibles et autorisant la Présidente à lancer la procédure de consultation en vue d'un commencement des travaux en 2021 ;

CONSIDERANT l'opportunité de réaliser les travaux de tranchées de manière coordonnée avec la Commune de Jausiers pour les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et les réseaux secs (télécommunications, éclairage public, électricité) ;

CONSIDERANT l'intérêt sur le plan technique et économique de coordonner ces travaux ;

CONSIDERANT que les articles L.2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales afin de passer conjointement des marchés publics ;

VU la délibération n° 2021-02 du 1^{er} février 2021 de la Commune de Jausiers portant adoption du projet de réfection des réseaux secs et humides des hameaux de Forest-Haut, La Rua, Briançon et Les Davis à Jausiers,

VU la délibération du 30 juin 2021 de la Commune de Jausiers autorisant la passation des marchés publics sous forme d'un groupement de commandes avec la CCVUSP et approuvant les termes de la convention constitutive à intervenir ;

VU le projet de convention de groupement de commandes qui lui est présenté ;

Sur proposition d'Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué aux finances, à l'assainissement et à la politique des déchets,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un groupement de commandes entre la CCVUSP et la Commune de Jausiers en vue de la désignation d'un coordonnateur SPS commun et de la consultation des entreprises de travaux.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive établie selon les articles L.2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

ID : 004-200072304-20210705-D2021115-DE

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention constitutive et tous les documents afférents à cette décision.
- **PREND ACTE** conformément à la convention constitutive précitée que la consultation de coordonnateur SPS et d'entreprises de travaux se fera selon la procédure adaptée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature des marchés de coordination SPS et de travaux à intervenir après avis de la Commission d'examen des offres du groupement.
- **DESIGNE** pour faire partie de cette Commission d'examen des offres :
 - Mme Dominique OKROGLIC,
 - M Manuel SICELLO,
 - M Yvan BOUGUYON,
 - M Jean-Michel TRON.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget annexe assainissement 2021 et seront inscrits au BP 2022.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

